



LAISSEZ-PASSER

N. 00457 /MI/MDN

Visa MIN. EAUX ET FORETS



Nous soussignés, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, Ministre d'Etat, Ministre de la Défense Nationale, autorisons les Forces de Défense et de Sécurité à Laisser-passer et circuler librement pour les besoins de services l'ENSEMBLE DES SOCIETES FORESTIERES DU GABON.

En foi de quoi, le présent Laissez-passer lui est ou leur est délivré pour servir et valoir ce que de droit.-

Fait à Libreville, le

10.04.2020

Le Ministre d'Etat,
Ministre de la Défense Nationale

Rose Christiane OSSOUKA RAPORDA



Le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Intérieur

Lambert Noël MATHA

